

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la soixante-dixième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 9 octobre 2013, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715

Écoles d'été

Résolution CFSPD-2013-2014-557-1

ATTENDU la résolution CFSPD-2012-2013-529 qui prévoit que, pour donner lieu à l'octroi de crédits, les écoles d'été doivent déposer leurs plans de cours auprès du comité des études de la Faculté de science politique et de droit;

ATTENDU la résolution CFSPD-2012-2013-538 qui prévoit :

QUE les étudiantes et étudiants de l'Université du Québec à Montréal, tant en fin de baccalauréat qu'aux cycles supérieurs désirant être crédités ne doivent payer aucuns frais supplémentaires à l'école d'été;

QUE les étudiantes et étudiants crédités inscrits dans un programme de deuxième cycle ou de premier cycle dans une université faisant partie de la CRÉPUQ (y compris les étudiantes et étudiants de France) n'aient aucuns frais supplémentaires à payer à l'école d'été;

QUE les écoles d'été de 2013 soient dispensées de l'application de la présente résolution ;

ATTENDU le fait qu'il n'y a pas eu à ce jour de démarches fructueuses permettant de substituer aux frais supplémentaires un financement externe;

ATTENDU le fait que les organisateurs des écoles d'été 2014 (Chaire Raoul-Dandurand, CÉIM, IEIM) doivent recevoir un signal clair avant d'entreprendre l'élaboration de leur programme;

IL EST PROPOSÉ par le comité des études :

1. Que l'exemption accordée en 2013 soit reconduite pour 2014 en ce qui concerne le paiement de frais supplémentaires;
2. Que, dans chacune des écoles, les frais supplémentaires perçus en 2014 ne soient pas supérieurs à ceux perçus en 2013;
3. Que ces frais supplémentaires soient identiques pour toutes les personnes qui ont le statut d'étudiant, qu'elles soient de l'UQAM ou d'ailleurs;
4. Que les groupes et personnes préparant des projets d'écoles d'été soient invités à en déposer le plan de cours ainsi que le budget auprès du comité des études d'ici le 14 mars 2014.

5. Qu'un comité soit constitué en vue d'examiner à plus long terme la question du financement des écoles d'été.

À la suite de la lecture de cette résolution, des amendements sont proposés par les membres.

Sur une proposition de monsieur François Picard-Dufresne, appuyée par monsieur Gaspard Lépine, un amendement est proposé à l'effet de retirer 1, 2 et 3. Le vote est demandé et l'amendement est rejeté à la majorité.

Pour : 2
Contre : 20

Sur une proposition de monsieur David Sanschagrín, appuyée par monsieur Mathieu Fraser Arcand, un amendement est proposé à l'effet d'abolir éventuellement les frais supplémentaires. Cet amendement a été adopté à la majorité.

Pour : 17
Contre : 2
Abstention : 3

Sur une proposition de monsieur Jean-Guy Prévost, appuyée par monsieur Jean-Pierre Beaud, il est proposé d'adopter la résolution telle qu'amendée. L'amendement est adopté à la majorité et le résultat du vote est le suivant :

Pour : 16
Contre : 3
Abstention : 3